

Observatoire Petite enfance

Diagnostic des besoins en modes de garde et préconisations

La Ville de Marseille souhaite se doter au travers de l'Observatoire de la Petite enfance, d'orientations sur la localisation des différents modes de garde en tenant compte de l'offre existante, mais aussi de la demande réelle. La Ville a sollicité l'aide de l'Agam pour définir au mieux une offre adaptée aux différents besoins des familles en recherche d'une solution en structure d'accueil et qui tient compte des réalités du territoire marseillais en termes de desserte en transports en commun, mais aussi des composantes socio-démographiques des arrondissements.

La garde des jeunes enfants par des tiers est une pratique aujourd'hui très développée. Étroitement liée à l'augmentation de l'emploi des femmes, la garde des jeunes enfants est une condition essentielle au maintien de l'activité des deux parents. Toutefois, la politique de la Petite enfance ayant pour but de favoriser le développement physique et psychique de l'enfant, de permettre son épanouissement et de garantir son bien-être, l'accès à la garde par des tiers tend aujourd'hui à concerner aussi les familles en difficulté.

Ces différentes composantes de la demande de garde nécessitent d'élargir le spectre des réponses à donner aux attentes des parents. Assistantes maternelles, établissements

d'accueil des jeunes enfants (EAJE), garde à domicile mais encore scolarisation précoce ou en garde familiale, l'éventail des solutions est large.

Pour autant, l'indicateur le plus couramment admis pour mesurer la capacité d'un terri-

Près de 33 000 enfants de 0 à 3 ans à Marseille

Le recensement de la population 2011 annonce près de 33 000 enfants de moins de trois ans à Marseille. Cela représente 4 % de la population totale. À titre de comparaison, Lyon et Paris sont sur les mêmes proportions (3 % pour la ville de Paris et 3,75 % pour Lyon). ■

toire à répondre à l'accueil des jeunes enfants est le nombre de places en EAJE pour 100 enfants de 0 à 3 ans. Dans ce contexte, la création de places en EAJE est un véritable enjeu de territoire.

À Marseille, le pacte de cohésion sociale prévoit sur la période 2014-2017, la création de 1 000 places dans les territoires prioritaires. S'appuyant sur cette volonté, la Ville de Marseille souhaite se doter, au travers de l'Observatoire de la Petite enfance, d'orientations sur la localisation des différents modes de garde en tenant compte de l'offre existante, mais aussi de la demande réelle.

UNE OFFRE D'ACCUEIL GLOBALE QUI PERMET D'ACCUEILLIR PRÈS D'UN ENFANT SUR DEUX À MARSEILLE

Tous modes de garde confondus, Marseille est en capacité d'accueillir près d'un enfant de moins de trois ans sur deux (46%). Cette capacité théorique d'accueil est moins élevée qu'au niveau national (52%), mais reste supérieure au ratio du département des Bouches-du-Rhône (43%).

La capacité d'accueil théorique correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de trois ans à un instant donné. Ce calcul prend en compte :

- l'offre de garde chez les assistantes maternelles : offre exprimée en nombre d'agrèments pour les enfants de 0 à 6 ans (hors périscolaire) en 2014 ;
- l'offre de garde en établissement d'accueil du jeune enfant (offre municipale, associative et privée) : offre exprimée en nombre de places proposées en 2014 ;
- le nombre d'enfants de moins de trois ans scolarisés dans les écoles maternelles marseillaises publiques et privées à la rentrée scolaire 2014. Il s'agit de l'accueil constaté.

À Marseille, l'offre en 2014 se décomposait comme suit :

En matière d'accueil collectif, l'offre se répartit entre structures municipales, associatives et privées. Elles proposent des services différents en fonction de leur mode d'organisation.

TYPE D'ÉTABLISSEMENT	STATUT ASSOCIATIF	STATUT MUNICIPAL/PUBLIC	STATUT PRIVÉ	TOTAL
Accueil Occasionnel	7	/	1	8
Multi Accueil Collectif	62	62	14	138
Multi Accueil Parental	3	/	/	3
Micro-crèche	6	/	19	25
Bébécary	/	3	/	3
École	/	97	21	118
TOTAL	78	162	55	295

Les structures d'accueil collectif ■

Scolarisation des moins de trois ans : l'État à la relance

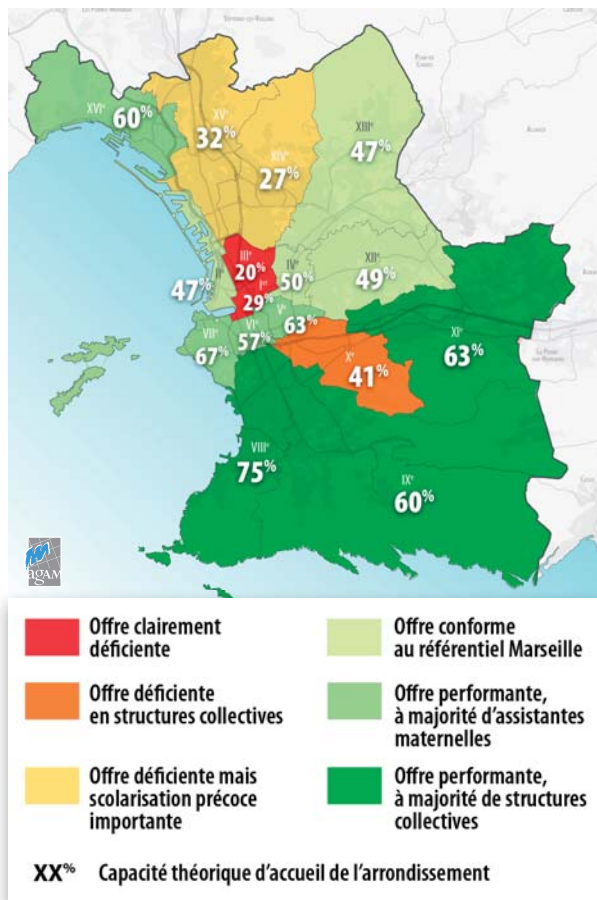
La scolarisation des moins de trois ans fait l'objet, depuis janvier 2013, d'une circulaire de l'Éducation nationale. La circulaire N°2012-202 du 18-12-2012 précise que la scolarisation "d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées".

L'Éducation nationale entend développer cette scolarisation précoce en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé.

À Marseille, la scolarisation des moins de trois ans est ainsi repartie à la hausse, dans le secteur public, entre 2011 et 2014 (+ 350 enfants dans le secteur public) après une chute entre 2003 et 2001 de près de 70 % des effectifs (656 contre 2 067). ■

Nombre d'enfants de 0 à 3 ans (INSEE 2011)	Places en EAJE	Agrèments assistantes maternelles	Enfants de moins de 3 ans scolarisés dans les écoles de l'arrondissement	Total tous modes (hors salariés au domicile des parents)	Capacité théorique d'accueil en EAJE	Capacité théorique chez une assistante maternelle	Capacité d'accueil tous modes de garde
32 735	6 857	7 098	1 191	15 146	21%	22%	46%

Les différents modes de garde à Marseille ■



Synthèse de l'offre au niveau de l'arrondissement ■

ARRONDISSEMENTS	CAPACITÉ THÉORIQUE D'ACCUEIL EN EAJE	PART DES ENFANTS ACCUEILLIS EN PRÉSCOLARISATION	CAPACITÉ THÉORIQUE CHEZ UNE ASSISTANTE MATERNELLE	CAPACITÉ D'ACCUEIL TOUS MODES DE GARDE
I ^{er}	15%	1%	13%	29%
III ^e	10%	3%	7%	20%
X ^e	14%	2%	25%	41%
XIV ^e	12%	6%	9%	27%
XV ^e	13%	9%	10%	32%
II ^e	32%	5%	10%	47%
IV ^e	23%	0%	27%	50%
XII ^e	17%	1%	32%	49%
XIII ^e	21%	5%	22%	47%
V ^e	36%	0%	27%	63%
VI ^e	31%	5%	20%	57%
VII ^e	33%	3%	31%	67%
VIII ^e	34%	1%	40%	75%
IX ^e	25%	4%	31%	60%
XI ^e	22%	5%	36%	63%
XVI ^e	34%	3%	24%	60%
TOTAL MARSEILLE	21%	4%	22%	46%

Cinq arrondissements où l'offre globale est inférieure à la moyenne marseillaise et où une faible offre en structures collectives existe.

4 arrondissements affichent un ratio conforme à celui de Marseille.

7 arrondissements bénéficient d'une capacité d'accueil théorique performante : parmi ceux-là, l'offre est avant tout de nature individuelle pour les VIII^e, IX^e et XI^e alors qu'elle est plus collective pour les V^e, VI^e, VII^e et XVI^e arrondissements.

LES DISPARITÉS DE L'OFFRE À L'ÉCHELLE DES ARRONDISSEMENTS

L'analyse à l'échelle infra-communale vient tempérer le constat brut réalisé sur le territoire de la commune de Marseille. La capacité théorique d'accueil n'est pas uniformément répartie sur le territoire marseillais. Trois groupes d'arrondissements se distinguent :

- les I^{er}, III^e, X^e, XIV^e et XV^e concentrent 40 % des enfants de 0 à 3 ans et seulement 22 % de l'offre totale de garde ;
- les II^e, IV^e, XII^e et XIII^e concentrent 26 % des enfants de 0 à 3 ans et 28 % de l'offre totale de garde ;
- les V^e, VI^e, VII^e, VIII^e, IX^e, XI^e et XVI^e concentrent 34 % des enfants de 0 à 3 ans et 50 % de l'offre totale de garde.

Les arrondissements du sud sont proportionnellement mieux pourvus que les arrondissements du nord et au total, l'offre théorique d'accueil globale fait apparaître des écarts de niveaux importants entre les arrondissements.

Synthèse de l'offre au niveau des arrondissements ■

LA DEMANDE DE GARDE OU LE RECOURS AUX DIFFÉRENTS MODES DE GARDE PAR LES PARENTS

L'analyse de la demande en offre de garde à Marseille constitue une étape nécessaire pour mieux cerner les besoins en établissements d'accueil des jeunes enfants par arrondissement. La prise en compte de la demande réelle des parents permet de mettre en perspective les chiffres bruts du ratio nombre de places pour 100 enfants. Le niveau de la demande ne peut être qu'approché; il manque aujourd'hui des données, notamment sur les listes d'attente en établissements associatifs ou privés. L'exercice réalisé cette année pose les bases méthodologiques d'un outil d'observation de la demande en garde de jeunes enfants à l'échelle de l'arrondissement.

COMMENT ESTIMER LA DEMANDE DE GARDE ?

On estime la demande de garde à partir des paramètres suivants :

- les chiffres "réels" du nombre d'enfants disposant d'une place en établissement d'accueil ;
- les enfants inscrits sur une liste d'attente.

La demande de garde en structures collectives est ensuite mise en perspective avec le nombre d'enfants gardés par des assistantes maternelles. Le risque de double compte (enfants gardés chez une assistante maternelle et inscrits sur liste d'attente) est ainsi évité.

LA DEMANDE RÉELLE EN STRUCTURE COLLECTIVE CONCERNE UN ENFANT SUR DEUX À MARSEILLE (53%)

Marseille compte (en 2014) 17 361 enfants pour lesquels une solution de garde en structure collective est recherchée. Cela concerne 53% des enfants de moins de trois ans. Cette valeur moyenne varie en fonction des arrondissements qui peuvent être classés en quatre groupes :

- les arrondissements où la demande est faible (moins de 40%) : il s'agit des arrondissements du nord et centre-nord (III^e, XIII^e, XIV^e et XV^e) ;
- les arrondissements où la demande est proche de la

moyenne marseillaise (entre 40% et 52%) : les I^{er}, X^e, XI^e, et XVI^e arrondissements ;

- les arrondissements où le niveau de la demande est élevé (plus de 10 points au-dessus de la moyenne marseillaise) : les II^e, IV^e, V^e, IX^e et XII^e arrondissements ;
- trois arrondissements où la demande est extrêmement élevée (elle concerne plus des trois quarts des enfants de l'arrondissement) : les VI^e, VII^e et VIII^e arrondissements.

ARRONDISSEMENTS	TAUX DE DEMANDE BRUTE
I ^{er}	51%
II ^e	66%
III ^e	33%
IV ^e	65%
V ^e	67%
VI ^e	77%
VII ^e	86%
VIII ^e	84%
IX ^e	64%
X ^e	52%
XI ^e	47%
XII ^e	63%
XIII ^e	39%
XIV ^e	36%
XV ^e	34%
XVI ^e	46%
MARSEILLE	53%

Taux de demande "brute" par arrondissement ■

LE TAUX DE DEMANDE NETTE SUPÉRIEUR À 100% : PLUS DE DEMANDES QUE DE BESOINS

Le taux de demande nette rapporte la demande réelle au nombre d'enfants de moins de trois ans dont les parents travaillent (dont familles monoparentales). Cet indicateur permet de mettre en perspective la demande des parents avec le besoin lié à l'activité professionnelle. À Marseille, ce taux est de 120% en 2014. Là encore, les situations sont très disparates en fonction des arrondissements.

Les II^e et III^e arrondissements se distinguent par des ratios très élevés (290% et 170%) largement au-delà des 120% pour l'ensemble de Marseille. Pour ces deux arrondissements, la demande concerne bien plus que

ARRONDISSEMENT	NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS	NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS QUI SONT DANS UNE FAMILLE MONOPARENTALE DONT LE PARENT EST ACTIF OCCUPÉ OU AVEC 2 PARENTS QUI SONT DES ACTIFS OCCUPÉS	DEMANDE DE GARDE EN STRUCTURE COLLECTIVE	TAUX DE DEMANDE "NETTE"
I ^{er}	1 631	598	832	139%
II ^e	1 073	245	709	289%
III ^e	2 600	499	865	173%
IV ^e	1 950	932	1 273	137%
V ^e	1 633	794	1 096	138%
VI ^e	1 469	769	1 125	146%
VII ^e	1 103	701	952	136%
VIII ^e	2 082	1 421	1 747	123%
IX ^e	2 544	1 480	1 624	110%
X ^e	2 166	1 244	1 134	91%
XI ^e	1 806	873	840	96%
XII ^e	1 849	1 173	1 160	99%
XIII ^e	3 552	1 663	1 394	84%
XIV ^e	2 997	826	1 091	132%
XV ^e	3 604	900	1 209	134%
XVI ^e	676	324	310	96%
MARSEILLE	32 735	14 442	17 361	120%

Taux de demande "nette" par arrondissement ■

la simple réponse à un besoin lié à l'activité des parents. À l'opposé quatre arrondissements connaissent une situation où la demande "nette" est déficitaire (moins d'une demande pour un besoin "objectif") : les X^e, XI^e, XII^e, XIII^e et XVI^e arrondissements. Pour ces cinq arrondissements le choix du mode de garde ne semble pas aller prioritairement vers les structures collectives. Enfin, les autres arrondissements ont des ratios autour de 130% (un peu au-dessus du référentiel marseillais).

UNE DEMANDE "OBJECTIVE" QUI CONCERNE AVANT TOUT LES QUARTIERS EST

Le taux de demande nette nous permet d'affiner et de nuancer le niveau de la demande réelle au regard d'un besoin objectif. Deux groupes d'arrondissements sont ainsi différenciés :

→ les arrondissements dont la demande de garde apparaît comme objective : il s'agit des arrondissements pour lesquels le taux de demande nette est inférieur ou très proche de 100%. Pour ces arrondissements, le nombre d'enfants pour lesquels une solution de garde est recherchée est inférieur au nombre d'enfants dont la famille monoparentale ou les parents ont un statut

d'actif occupant un emploi. On estime que dans ces arrondissements, la demande de garde est en lien direct avec l'emploi ;

→ les arrondissements dont la demande de garde apparaît comme non corrélée au taux d'activité : il s'agit des arrondissements pour lesquels le taux de demande nette est supérieur à 100%. Pour ces arrondissements, le nombre d'enfants pour lesquels une solution de garde est recherchée est supérieur au nombre d'enfants dont le parent (famille monoparentale) ou les parents ont un statut d'actif occupant un emploi. La logique qui sous-tend la demande peut s'expliquer de deux façons :

- pour les arrondissements du nord et centre (II^e, III^e, XIV^e et XV^e), nous pouvons faire l'hypothèse que la demande est boostée par la politique nationale (CNAF) de la priorité d'accès en crèche des enfants de bénéficiaires de minima sociaux, une place par tranche de 20 places, devant leur être réservée. L'objectif est d'offrir à ces parents à la fois des "temps de répit", du temps pour se consacrer à la recherche d'emploi et l'assurance d'avoir un mode de garde en cas de reprise d'une activité,
- pour les arrondissements du sud nous ne pouvons, en l'état, faire aucune hypothèse expliquant cette demande qui est, de plus, très élevée.

LA DEMANDE DE GARDE CHEZ UNE ASSISTANTE MATERNELLE, UN CHOIX DE SECONDE MAIN À MARSEILLE

Le mode de garde individuel n'est pas le plus utilisé à Marseille. Seulement 3 735 enfants étaient gardés en 2014 par des assistantes maternelles. À Marseille, on compte 2,4 enfants en EAJE pour un enfant gardé chez une assistante maternelle. Même si des disparités existent au niveau des arrondissements, le choix préférentiel est l'EAJE.

Ce choix préférentiel du mode de garde en faveur du collectif au détriment de l'individuel peut s'expliquer par le nombre d'agrèments disponibles dans les arrondissements et par le taux de recours à ce mode de garde. Le recours à l'assistante maternelle n'est pas forcément une solution de secours. Le taux de recours au mode de garde individuel est le nombre d'enfants gardés par une assistante maternelle rapporté au nombre d'agrèments total. À Marseille, ce taux de recours est de 52,7%. Sur 7 100 agrèments, 3 735 sont utilisés. Ce taux de recours est très disparate en fonction des arrondissements.

ARRONDISSEMENT	ENFANTS GARDÉS PAR UNE ASSISTANTE MATERNELLE	AGRÈMENTS ASSISTANTES MATERNELLES	TAUX DE RECOURS	NOMBRE D'AGRÈMENTS NON UTILISÉS	ENFANTS INSCRITS SUR UNE LISTE D'ATTENTE	% DE LA LISTE D'ATTENTE POUVANT ÊTRE AIGUILLÉE VERS UNE ASSISTANTE MATERNELLE
I ^{er}	148	218	68%	70	418	17%
II ^e	59	108	55%	49	264	19%
III ^e	49	182	27%	133	425	31%
IV ^e	262	518	51%	256	612	42%
V ^e	257	438	59%	181	540	34%
VI ^e	232	301	77%	69	527	13%
VII ^e	191	345	55%	154	480	32%
VIII ^e	429	838	51%	409	810	50%
IX ^e	362	800	45%	438	681	64%
X ^e	332	536	62%	204	657	31%
XI ^e	242	644	38%	402	405	99%
XII ^e	425	590	72%	165	609	27%
XIII ^e	416	771	54%	355	651	55%
XIV ^e	112	283	40%	171	438	39%
XV ^e	138	367	38%	229	507	45%
XVI ^e	81	159	51%	78	88	89%
MARSEILLE	3735	7098	53%	3363	8112	41%

Pour les arrondissements en vert (III^e, IV^e, XIV^e et XV^e), le recours à l'assistante maternelle est faible (en moyenne 38 % des agrèments sont pourvus) et ne présente pas une solution de repli par rapport à la liste d'attente. Sur ces quatre arrondissements en moyenne, le nombre d'agrèments non pourvus permettrait de proposer une solution de garde à 39 % des enfants inscrits sur liste d'attente.

Pour les arrondissements en jaune, le recours à l'assistante maternelle est en moyenne de 48 %. Mais dans ces arrondissements, la part de la liste d'attente pouvant être "absorbée" par les agrèments non pourvus est très importante (71 %). Ce taux très élevé marque une rupture entre une demande (en EAJE) non satisfaite et une offre non pourvue.

Pour les arrondissements en rouge, le recours à l'assistante maternelle est important (en moyenne, 64 % des agrèments sont pourvus).

PROXIMITÉ, DESSERTE EN TRANSPORTS EN COMMUN, LIEU DE TRAVAIL : LES CRITÈRES DE CHOIX SONT MULTIPLES

Si la qualité de l'accueil reste la première préoccupation des familles dans le choix de l'établissement, la proximité est également très recherchée. Ce constat, établi par l'enquête réalisée par le DROS en 2015, se ressent à Marseille. Le traitement des données fournies par l'Observatoire de la Petite enfance montre que près de 2 admissions sur 3 se font dans une crèche (municipale et associative) de l'arrondissement de résidence et près de 3 admissions sur 10 se font dans un arrondissement proche du domicile.

La crèche, un équipement de proximité

La proximité semble donc peser dans le choix de l'établissement. Pour autant, nous constatons que la situation est assez disparate.

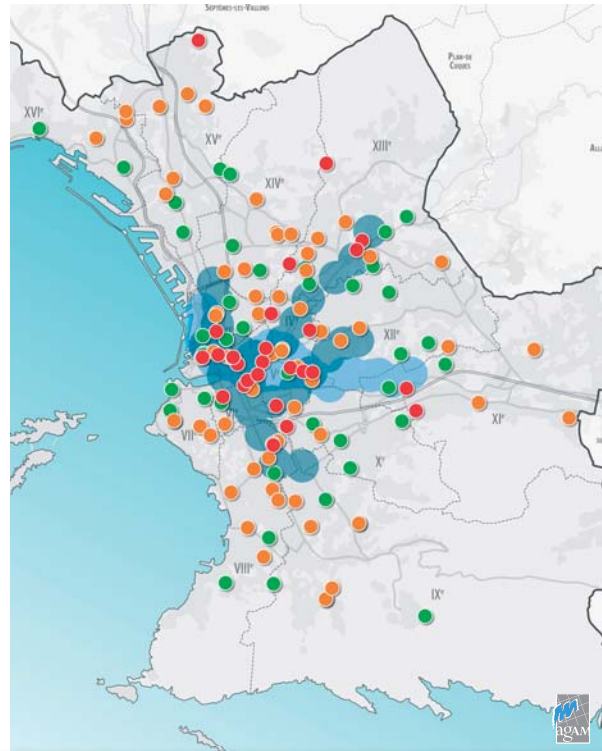
Les 1^{er}, 2^e, 7^e, 9^e, 13^e et 16^e arrondissements sont tournés sur eux-mêmes. Les enfants gardés en EAJE y sont très majoritairement dans des établissements de l'arrondissement de résidence et les relations inter arrondissements sont concentrées sur une seule.

Les 3^e, 5^e, 6^e, 8^e, 10^e, 11^e et 15^e arrondissements restent majoritairement orientés vers un choix de proximité, mais avec des "fuites" vers d'autres arrondissements (le plus souvent limitrophes).

Les 1^{er}, 4^e et 14^e arrondissements présentent la particularité d'avoir plus d'enfants admis dans des crèches situées à l'extérieur de l'arrondissement de résidence. Ce sont les arrondissements où les parents sont les plus mobiles.

La bonne desserte en transports en commun en site propre, un facteur de choix

À l'échelle de l'établissement, les données fournies par l'Observatoire de la Petite enfance mettent en évidence le lien entre localisation de la structure d'accueil dans une zone de bonne de desserte (située à moins de 500 mètres d'une station de tramway ou de métro) et la provenance géographique diversifiée des enfants : moins de 75 % des admis proviennent de seulement deux arrondissements.



CONCENTRATION/DISPERSION DE LA PROVENANCE DES ADMIS DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

- Grande dispersion des admis (8 arrondissements en moyenne)
- Dispersion modérée des admis (6 arrondissements en moyenne)
- Concentration des admis (3 arrondissements en moyenne)
- Zone de bonne desserte du métro
- Zone de bonne desserte du tramway

Attractivité géographique des crèches ■

Choisir une crèche proche de son lieu de travail, une pratique qui semble limitée

Les crèches localisées dans ou à proximité des zones d'emploi sont peu nombreuses. Lorsqu'ils existent, ces établissements sont fréquentés en partie par des enfants ne résidant pas dans l'arrondissement, même s'ils fonctionnent avant tout comme des équipements de proximité. Toutefois, en fonction de l'arrondissement de domiciliation de l'enfant, la fréquentation d'un établissement à proximité d'une zone d'emploi peut être révélateur du choix de la proximité avec le lieu de travail des parents.

UNE NOUVELLE PROPOSITION DE CARTOGRAPHIE DES BESOINS EN ÉTABLISSEMENTS PRENANT EN COMPTE L'OFFRE ET LA DEMANDE

L'adéquation entre offre et demande permet d'optimiser le calcul de besoins de places en crèches à l'arrondissement. Ces besoins peuvent être définis à plusieurs niveaux en prenant en compte les différentes variables de l'accueil des jeunes enfants (offre collective ou offre individuelle) et la demande exprimée.

Le calcul proposé met en perspective la demande réelle (ou demande "brute") telle qu'elle est exprimée (nombre d'admis + nombre d'inscrits sur liste d'attente) et la demande potentielle (ou demande nette) qui correspond aux besoins objectifs liés à l'activité des parents. La prise de ces deux formes de demandes nous permet d'affiner les besoins de places en crèche.

ARRONDISSEMENT	PLACES EN EAJE (A)	DEMANDE BRUTE (B)	DEMANDE NETTE POTENTIELLE (C)	CAPACITÉ D'ACCUEIL RÉELLE MAXIMALE (BRUTE) (D)	CAPACITÉ D'ACCUEIL RÉELLE OPTIMALE (NETTE) (E)
I ^{er}	242	832	598	29%	40%
II ^e	344	709	245	49%	140%
III ^e	272	865	499	31%	55%
IV ^e	447	1 273	932	35%	48%
V ^e	589	1 096	794	54%	74%
VI ^e	461	1 125	769	41%	60%
VII ^e	360	952	701	38%	51%
VIII ^e	709	1 747	1 421	41%	50%
IX ^e	642	1 624	1 480	40%	43%
X ^e	314	1 134	1 244	28%	25%
XI ^e	403	840	873	48%	46%
XII ^e	310	1 160	1 173	27%	26%
XIII ^e	731	1 394	1 663	52%	44%
XIV ^e	352	1 091	826	32%	43%
XV ^e	453	1 209	900	37%	50%
XVI ^e	228	310	324	74%	70%
MARSEILLE	6857	17 361	14 442	39%	47%

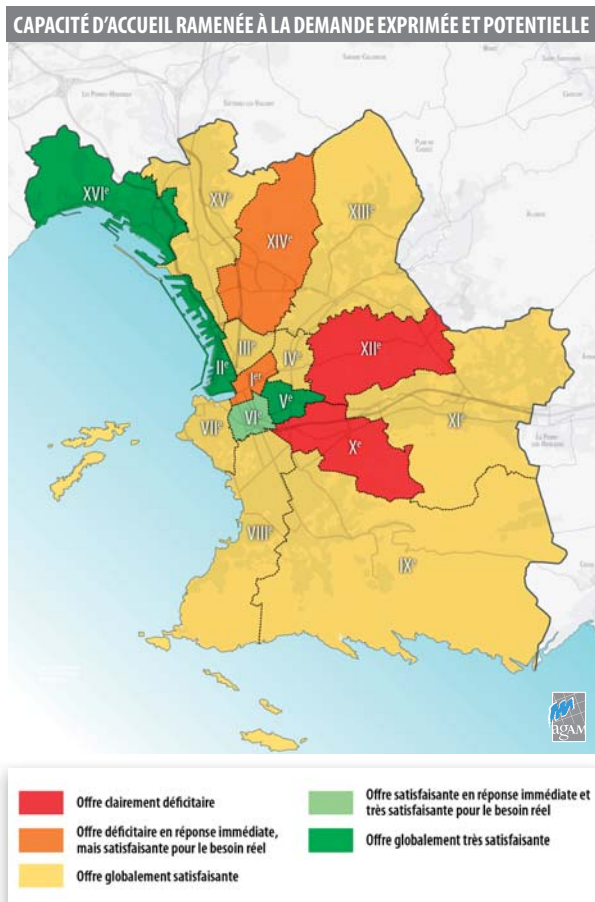
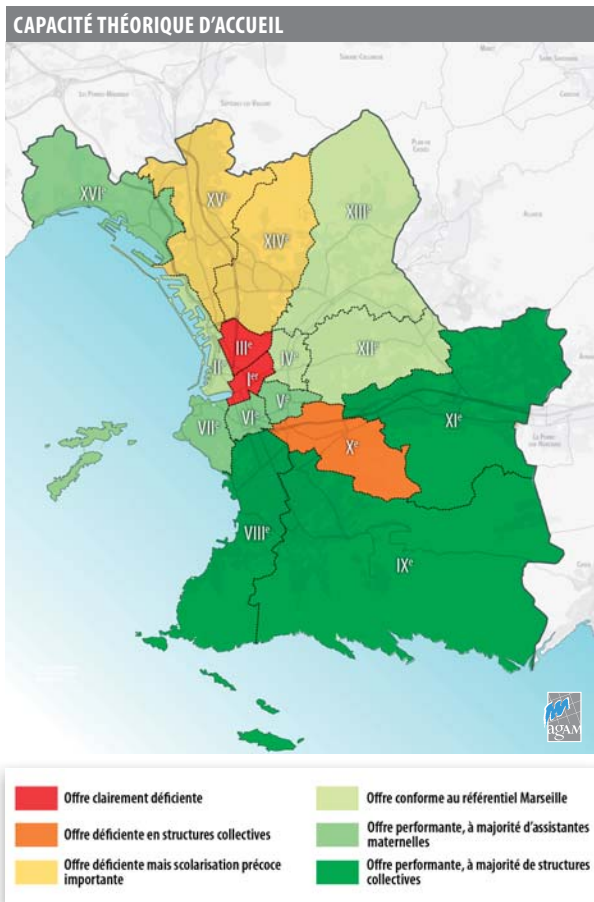
Méthode de calcul des capacités d'accueil : (d) = (a)/(b) * 100 (e) = (a)/(c) * 100

SYNTHÈSE DES BESOINS

Les I^{er}, X^e, XII^e et XIV^e arrondissements présentent les capacités d'accueil les plus basses.

Les II^e, V^e, VI^e et XVI^e arrondissements ont des capacités d'accueil permettant de satisfaire la demande "immédiate" mais aussi la demande potentielle. Pour ces arrondissements, le recours à l'assistante maternelle est très utilisé, les deux modes de garde se combinent pour offrir une offre confortable.

Pour les huit autres arrondissements, la capacité d'accueil est globalement satisfaisante. La capacité d'accueil de la demande immédiate et de la demande potentielle est comprise entre 33 % et 50 % à l'exception du III^e arrondissement pour lequel la capacité d'accueil potentielle est de 55 %.



Aperçu comparé de la capacité théorique d'accueil et de la capacité "réelle" d'accueil en structures collectives ■

PROPOSITIONS D'ACTIONS LOCALISÉES POUR AMÉLIORER L'OFFRE DE GARDE GLOBALE

Améliorer l'offre de garde passe par une prise en compte des différents facteurs qui caractérisent la demande :

- les critères de choix du mode de garde sont variables en fonction des arrondissements ;
- la proximité du domicile n'est pas le seul critère pris en compte : les crèches qui se trouvent dans les zones de bonne desserte du métro ou du tramway ont un rayon d'attraction très étendu ;
- le lien entre lieu de travail et choix de l'EAJE est encore ténu, mais des zones apparaissent : Euroméditerranée, le Prado et, à la marge, Château-Gombert, Vallée de l'Huveaune et le nord du XV^e arrondissement ;

- le recours aux assistantes maternelles constitue un élément important du choix dans certains arrondissements et cette composante de l'offre peut être valorisée ;
- la demande de garde n'est pas toujours liée à l'activité du/des parent(s). C'est le traitement "social" de la demande. Cette composante de la demande semble être très importante dans les arrondissements du centre-nord et du nord.

Les propositions d'actions localisées tiennent compte de ces paramètres. Nous faisons cinq propositions d'action qui tiennent compte des critères mentionnés.

❶ Les actions en lien avec la demande sociale

Il s'agit d'identifier les lieux où la demande de garde est orientée principalement vers des structures collectives et où le ressort de la demande est lié à la précarité des familles.

→ **Localisation 1.** Favoriser une offre de garde adaptée (garde occasionnelle, contrats courts...) et développer la scolarisation précoce (moins de trois ans) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville du III^e arrondissement. Ces deux objectifs/actions répondent à la réalité de l'arrondissement et aux directives nationales. C'est un secteur prioritaire de création de crèches.

→ **Localisation 2.** Favoriser une offre de garde adaptée (garde occasionnelle, contrats courts...) et développer la scolarisation précoce (moins de trois ans) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville du XIV^e arrondissement. Prioriser les besoins de proximité par rapport au développement de l'accessibilité du secteur via les projets de bus à haut niveau de service (BHNS). C'est un secteur prioritaire de création de crèches.

❷ Les actions en lien avec la demande de proximité

Dans certains arrondissements, la demande de places en EAJE est très forte et corrélée à l'activité des parents.

→ **Localisation 3.** Répondre au besoin de crèches dans le XII^e arrondissement : favoriser des plages horaires larges pour tenir compte de l'isolement relatif de l'arrondissement. L'offre nouvelle pourra aussi profiter en partie au sud du XIII^e arrondissement.

→ **Localisation 4.** Répondre au besoin de crèches dans le X^e arrondissement.

❸ Les actions en lien avec le développement de l'offre individuelle

Le recours aux assistantes maternelles constitue un élément important du choix dans certains arrondissements et cette composante de l'offre peut être valorisée.

→ **Localisation 5.** Proposer des actions pour orienter le choix des familles vers les assistantes maternelles dans le IX^e arrondissement, en travaillant avec le RAM des IX^e et X^e arrondissements (Relais Calanque).

→ **Localisation 6.** Proposer des actions pour orienter le choix des familles vers les assistantes maternelles dans

le XI^e arrondissement, même action avec le RAM du XI^e arrondissement (Relais Baby Relais).

❹ Les actions en lien avec le développement de l'accessibilité des transports en commun en site propre (TCSP)

La proximité du domicile n'est pas le seul critère pris en compte, les crèches qui se trouvent dans les zones de bonne desserte du métro ou du tramway ont un rayon d'attraction très étendu.

→ **Localisation 7.** Favoriser la création d'établissements d'accueil des jeunes enfants dans la zone de bonne desserte du BHNS 26 (Bougainville, Capitaine Gèze, Saint-Antoine-Gare). C'est un secteur prioritaire de création de crèches.

→ **Localisation 8.** Favoriser la création d'établissements d'accueil des jeunes enfants dans la zone de bonne desserte dans la partie nord du BHNS Pointe-Rouge/Frais-Vallon. C'est un secteur prioritaire de création de crèches.

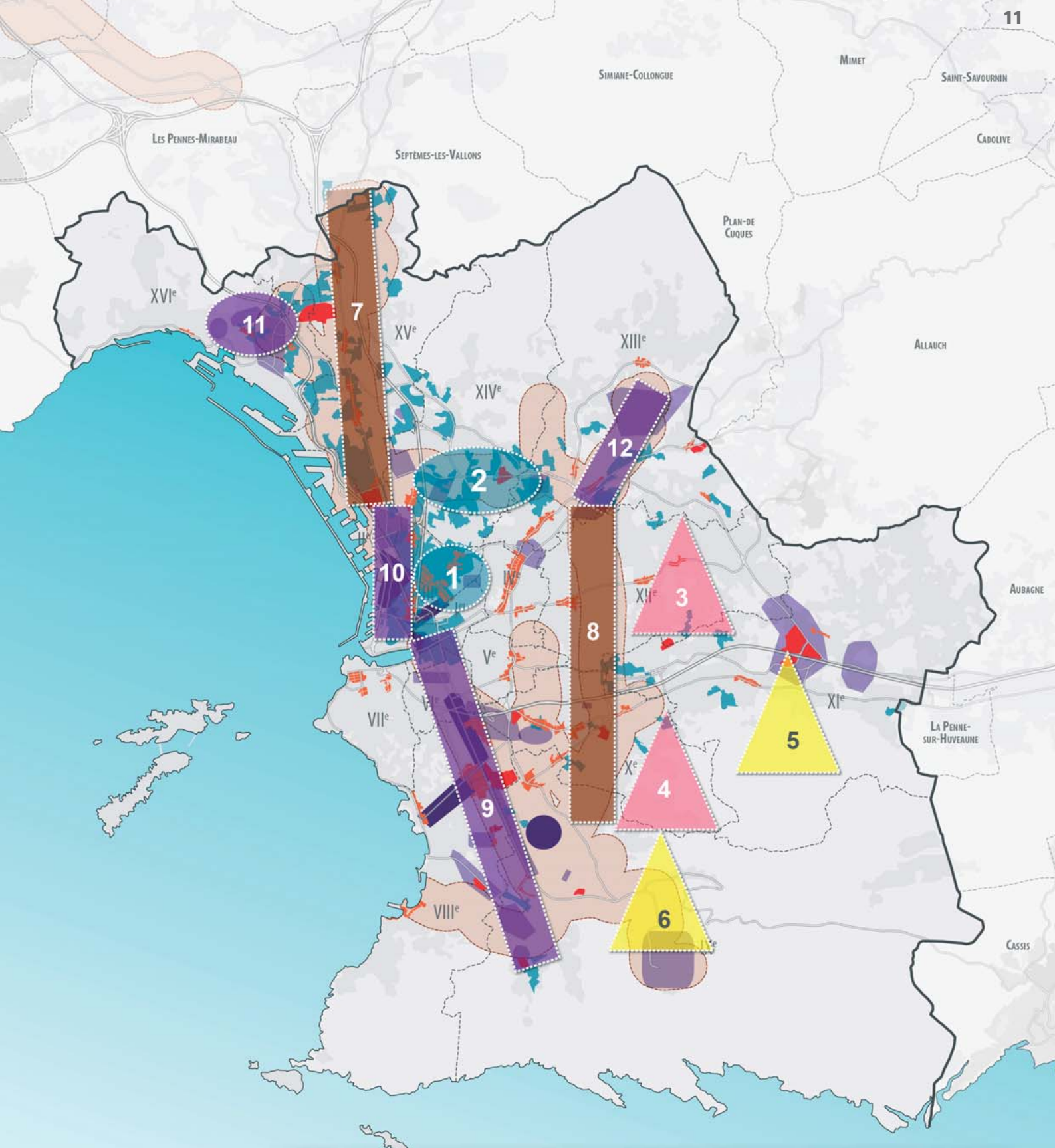
❺ Les actions en lien avec les zones d'emploi (développer l'offre à proximité des lieux de travail)

Favoriser la création d'établissements dans certaines zones d'emploi pour assurer des places aux salariés du secteur.

→ **Localisation 9.** Favoriser la création d'EAJE dans le secteur Prado/quartier d'affaires, secteur économique existant et en développement (offre Vélodrome), à vocation tertiaire. Les EAJE proposés dans ce secteur ont vocation à accueillir prioritairement les enfants des salariés du secteur. Attention, ce secteur est aussi situé sur un axe de développement de l'offre en TCSP avec le BHNS 21 (Castellane-Valmante). C'est un secteur prioritaire de création de crèches. La gestion privée peut être une solution envisagée.

→ **Localisation 10.** Favoriser la création d'EAJE dans le secteur Euroméditerranée, secteur économique existant et en développement, à vocation tertiaire. Les EAJE proposés dans ce secteur ont vocation à accueillir prioritairement les enfants des salariés du secteur. C'est un secteur prioritaire de création de crèche. La gestion privée peut être une solution envisagée.

→ **Localisation 11.** Favoriser la création d'EAJE dans le secteur Nord Littoral, tissu économique de Saint-Henri,



LE CONTEXTE

- Zones de bonne desserte projets BHNS et tramway
- Nouveaux quartiers prioritaires
- Pôles commerciaux structurants
- Pôles commerciaux secondaires
- Polarités tertiaires - moins de 75 000 m² de bureaux
- Polarités tertiaires - plus de 75 000 m² de bureaux

LES ACTIONS

- Actions en lien avec le développement de l'accessibilité des TCSP
- Actions en lien avec la demande sociale
- Actions en lien avec la demande de proximité
- Actions en lien avec le développement de l'offre individuelle
- Actions en lien avec les zones d'emploi (développer l'offre à proximité des lieux de travail)

de Grand Littoral et des Zones franches urbaines. Le profil des salariés est différent du secteur du Prado. C'est un secteur prioritaire de création de crèches. La gestion privée peut être une solution envisagée.

→ **Localisation 12.** Favoriser la création d'EAJE dans le secteur Château-Gombert (Technopôle Château-Gombert). C'est un secteur prioritaire de création de crèches. La gestion privée peut être une solution envisagée.